

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS CONTRATS CULTURELS DE TERRITOIRE 2020.

Cette demande est effectuée chaque année depuis 2011, via les Contrats de Développement Culturel devenus Contrats Culturels de Territoire.

➤ **Présentation du dispositif**

Avec l'adoption le 24 septembre 2018 du Schéma départemental des enseignements artistiques et du Plan départemental d'éducation artistique et culturelle s'achève une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la politique culturelle départementale définie par une délibération-cadre votée le 27 juin 2016

Précédés en novembre 2017 du Plan départemental de développement de la lecture publique puis en mars 2018 du Plan départemental de préservation et de valorisation du patrimoine, ces différents textes précisent les orientations du Département. Ils s'attachent également à renforcer l'effet levier de l'intervention départementale en prenant en compte les enjeux et les spécificités de chaque territoire.

➤ **Objet et champ d'application**

Un Contrat culturel de territoire a pour objet d'accompagner une commune, un EPCI ou un groupement de communes dans la mise en œuvre de son projet culturel pour les prochaines années 2019-2021.

Ce projet doit être porté par la collectivité territoriale demandeuse, et correspondre aux orientations départementales décrites dans la délibération-cadre de 2016 et les plans départementaux.

NB : En ce qui concerne 2020, le calendrier a été modifié pour tenir compte des élections municipales à venir.

Le dossier de demande vous parviendra fin novembre début décembre.

Il sera à retourner pour la mi-mai 2020, après l'installation des nouveaux conseillers municipaux. Cela entraînera un décalage dans l'attribution des subventions.

Les dossiers sont programmés pour un passage en Commission permanente du CD91 début septembre.

➤ **Projets pressentis pour 2020**

- 11e édition du Festival - Carte Blanche à un Instrument
- 3^e édition de Cinémation – Semaine du cinéma d'animation
- Un nouveau projet fera l'objet d'une demande de subvention et sera articulé soit « Autour du Patrimoine » soit « Autour des Nouvelles Technologie »

Il est donc demandé au Conseil Municipal de :

- **SOLLICITER** les subventions auprès du Conseil Départemental correspondantes à des programmes d'action de développement culturel,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2019

DATE D’AFFICHAGE

10 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents :

Votants :

OBJET :

**Demande de subventions
Contrats culturels
de territoire 2020.**

Pour :

Contre :

Abstentions :

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 16 décembre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

PROJET DE DELIBERATION

**DEMANDE DE SUBVENTIONS
CONTRATS CULTURELS DE TERRITOIRE 2020**

Monsieur Ariel SHEPS, Adjoint au Maire délégué aux affaires culturelles, à l’animation et à la communication, expose à l’assemblée la nécessité d’effectuer une demande de subvention au titre de l’année civile 2020 auprès du Conseil Départemental, pour des actions de développement culturel, dans la cadre du dispositif des contrats culturels de territoires.

VU l’avis de la commission culturelle du 28 novembre 2019,

VU l’avis de la commission des finances du 4 décembre 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A
L’UNANIMITE**

- **SOLLICITE** les subventions auprès du Conseil Départemental correspondantes à des programmes d’action de développement culturel,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme

Le Maire,

Mariannick MORVAN